



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 14/2024

Demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour la création d'une zone inondable et l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 24 octobre 2024 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal, ainsi que Monsieur Davide Troiano, Chef de service, contacté par téléphone. Nous les remercions ici pour leurs explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Selon la demande de la DGE, cet ouvrage est essentiel pour la Commune d'Arzier-Le Muids. En effet, ce dernier ressort des recommandations liées aux nouvelles cartes des dangers naturels.

Nous nous sommes concentrés sur la question de la capacité de rétention du bassin en cas de crue centennale. Il nous a été confirmé que tous les calculs sont en ligne avec les projections actuelles. Toutefois, en cas d'événements extraordinaires, type orage stationnaire de plus de dix minutes, il se peut que le surplus d'eau se déverse dans les champs avoisinants. Le personnel d'entretien de la Commune se charge de suivre les alertes météorologiques et prennent les mesures nécessaires en amont, afin de garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage.

Il est encore à noter que cet ouvrage n'entre pas dans les négociations relatives au PACOM.


Proposition d'amendements

Néant.

Conclusion


Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 14/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation, à l'unanimité des personnes présentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 24 octobre 2024


Gotschin Gilles, rapporteur


Joseph Sandrine

Kriha Thomas, excusé


Ohanessian Ivané

Zehnder Carine
